

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 84/ 2022**

**Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 7  
Votants : 10**

**L'an deux mille vingt deux  
le 6 octobre à 9 heures  
le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire**

**Date de la convocation : le 28 septembre 2022**

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

**Absents :** FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GARCIN Michel (pouvoir à Philippe CLEMENCEAU), ROUX Delphine (pouvoir à Serge CHALLOT), HOUSSET Raphaël.

**Secrétaire de séance :** GICQUEL Mathieu

**OBJET :** Extension du réseau électrique haute tension réalisée par Enedis : convention de servitudes (parcelles communales D 1106, 1120, 1122).

Madame le Maire indique au conseil municipal que des travaux d'extension du réseau électrique (haute tension) seront engagés prochainement par ENEDIS et à sa charge aux lieux suivants :  
– La Prairie

Ces travaux consistent à poser un câble Haute Tension souterrain de 35 mètres de long pour 0.50 mètre de large

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte la pose des ouvrages électriques mentionnés ci-dessus et de leurs accessoires selon le tracé fourni par ENEDIS,
- Accepte l'attribution, à ce titre, d'une indemnité unique et forfaitaire d'un montant de 20 € (vingt euros) qui sera versée lors de l'établissement de l'acte notarié formalisant ces dispositions (aux frais d'ENEDIS),
- Valide les clauses de la convention de servitudes présentée à cet effet,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment la convention de servitudes.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie